

{Commune de}

SAVIGNAC

BULLETIN MUNICIPAL

AU MILIEU COULE LA BASSANNE

Septembre-Octobre-Novembre-Décembre 2024



ADRESSAGE

Retrouvez toutes les démarches à effectuer



ASSOCIATIONS

Concert Gospels
le 28 septembre



ÉCONOMIE

Artisanat local, la proximité
et le savoir de l'entreprise
Duporge



Suivez l'actualité en temps réel de votre commune sur sa page Facebook : Commune de Savignac !
et sur PanneauPocket ! Déjà plus de 295 smartphones connectés !

Edito

PATRICK MONTO



Savignacaises, savignacais,

Eh oui, la rentrée est bien là... Après une période estivale ensoleillée et riche en événements (Cercle et fête du Comité), place à la besogne, au sport et à l'éducation.

Vous avez pu profiter de notre belle commune et de ses installations, en particulier le terrain de pétanque. J'en profite pour remercier les conseillers municipaux, les habitants et Pascal Bayle qui ont donné de leur temps, de leur énergie et de leur savoir-faire pour la réalisation de cet ouvrage.

Un peu de sport après la rentrée pour éliminer ? Vous aimez courir et pédaler ? XL RAID peut vous accueillir et vous accompagner... Vous aimez le sport collectif ? Bienvenue au FCPA, des débutants aux séniors, voire séniors plus, rendez-vous sur le pré pour taper dans le ballon !

Côté éducation, nous avons un effectif d'élèves stable sur notre RPI, ainsi qu'une nouvelle Directrice sur le site de Savignac.

Mais l'éducation, je me demande parfois si les grands enfants, les adultes quoi, n'auraient pas besoin de prendre des leçons !

Et je jette les déchets à côté des containers ou dans la nature...

Et je construis sans demander l'autorisation...

Et je laisse pousser ma haie jusqu'au milieu de la route...

Et je roule à 100 au lieu de 50 km/h à l'intérieur du bourg...

Et je laisse divaguer les chats ou les chiens...

J'en ai d'autres... on ne va pas y passer la journée non plus... mais bon, c'est de la récurrence, des soucis et derrière tout ça il y a la sécurité et la responsabilité du maire. Donc, pour finir, terminé la pédagogie...

Les premiers travaux de la CAB vont être réalisés à l'automne. C'est l'entreprise Eurovia de La Réole qui a été retenue pour faire ces travaux (plans dans cette édition). Nous allons délimiter l'agglomération de notre village, des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération vont être installés Route du Carpia, Route de Bieujac et Route de la Bassanne. Ils viendront compléter les limites sur les routes départementales 12 et 9E3 (Route d'Auros, de Pondaurat et d'Aillas). Ainsi, le périmètre de l'agglomération du village sera entièrement bouclé.

Un projet privé, porté par plusieurs propriétaires, de pose de panneaux solaires pour de l'agrivoltaïsme est à l'étude, pour une superficie de 14 ha sur les secteurs de Téhoueyre et Sendat. Le conseil municipal devra se prononcer pour la faisabilité.

Vous trouverez en fin de bulletin une fiche de renseignement à nous communiquer.

En effet, il est important que nous puissions identifier les personnes vulnérables de notre commune en ayant des informations fiables à traiter. Merci de ramener cette fiche en mairie ou de la communiquer par mail :

savignac3@orange.fr

Les données sont à usage exclusif et protégées par le Règlement Général Protections des Données-RGPD-

Bonne rentrée, bonne lecture,
Adischats,
Le Maire.

Une nouvelle vie au Canada



Après, presque deux mandats passés auprès de Patrick Monto, Maire de Savignac, Florence Caussé quitte la France pour le nouveau monde.

Le couple s'installe au Québec prêt de la ville de Saguenay afin d'y construire un nouveau parcours professionnel et de vie.

Florence reste conseillère municipale jusqu'à la fin du mandat, les moyens modernes de communication permettant d'assurer un lien fonctionnel.

Bonne chance à eux.

Mentions Légales

Directeur de la publication : Patrick Monto | **Ont participé à ce numéro :** Frédéric Garcia, Paul Berna, Véronique Boyancé, Florence Caussé, Patrick Monto, Patrick Séquier | **Conception graphique et édition :** Sabrina Hervé/Agence les Deux Rives - **Langon** | **Impression :** Laurent Magnier - Imprimerie Magnier - **Langon** | **Tirage :** 300 exemplaires

Ne pas jeter sur la voie publique



LE SAVIGNACAIS

Appel à Manifestation d'Intérêt sur les lisières

Le savignacais a assisté à plusieurs séances de travail avec les agriculteurs de notre commune dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt sur les lisières qui ont eu lieu en décembre 2023.

Portées par le Pôle Territorial Sud-Gironde, elles ont été un véritable succès. Ce travail constructif a permis notamment de mettre en exergue les difficultés rencontrées par les agriculteurs au moment des prémices d'une crise écologique. Ces rencontres ont donné au conseil municipal l'envie d'apporter une modeste contribution au devoir de résilience.

Sous l'impulsion de la fédération girondine des chasseurs et de l'association de chasse locale, la commune de Savignac a répondu à un appel à projets permettant de financer en partie la plantation de haies désormais essentielles à la lutte contre le changement climatique.

Deux parcelles de terres agricoles, propriété de la commune, aujourd'hui en fermage, ont été repérées pour accueillir le projet de plantation. Une centaine de mètres de plantation sont visés par ce projet.

En partenariat avec l'association Arbres et paysages en partie subventionnée par le Conseil Départemental



de la Gironde, nous avons sélectionné des plantes capables de résister à l'ensemble des événements climatiques que nous connaissons aujourd'hui.

La mise en œuvre de ce projet sera l'objet d'une journée citoyenne, qui aura lieu dans le courant de l'hiver 2024/2025. Nous ne manquerons pas de solliciter tous les savignacais afin de vous associer à la réussite de ce projet. Ce projet est complémentaire à la plantation de notre arboretum communal.

Ce sera bien évidemment l'occasion d'une rencontre conviviale comme nous les apprécions. Adishats !



EN BREF

LE SYNDICAT DES EAUX BASSANNE-DROPT GARONNE A CHANGÉ D'ADRESSE POSTALE

1138 rue Jean Gaston Dumeste
33190 Loupiac de La Réole

C'est également la même adresse pour l'accueil de Veolia à Loupiac de La Réole, je rajoute également les nouveaux horaires de leur permanence depuis décembre 2023 :

- les lundis et mercredis de 9h à 12h et de 13h à 16h (du 15 décembre au 7 février et du 15 juin au 7 août)
- les mercredis de 9h à 12h et de 13h à 16h (le reste de l'année)

État civil

DÉCÈS :

CAVAILLOLE Jackie le 14/06/2024 (décès hors commune)
SERUSIER Joëlle le 26/07/2024 (décès Savignac)

MARIAGES :

LERIDA Alexia et MONTO Gaëtan le 15/06/2024
SIMONNET Armande et RIVIERE Pascal le 05/07/2024

À la une

Le nom des lieux-dits

L'interprétation des noms de lieux est la raison d'être de la toponymie. Elle nécessite une grande prudence, car beaucoup de toponymes ont subi les « fantaisies des scribes » et une volonté affichée de francisation.

La démarche d'adressage, enfin aboutie, a entraîné une simplification de vos adresses ; toutefois la municipalité souhaite préserver l'identité de la commune au travers du maintien des lieux-dits. Ils sont un marqueur fort de l'identité gasconne et de notre patrimoine collectif.

Cette succincte rubrique vous permettra d'identifier l'histoire et l'origine de grand nombre d'entre eux, de vous les approprier et de continuer à les citer.

Ils renseignent la situation géographique, la nature du sol ou encore la présence des eaux ou des arbres. Par exemple, les grenouilles seront signalées près des endroits humides, les cigales et les grillons dans des lieux ensoleillés. À noter que les noms d'oiseau peuvent être aussi des sobriquets. La faune : les oiseaux, un certain nombre de microtoponymes sont calqués sur des noms d'oiseaux ou d'animaux.



Alausa, l'alouette est identifié à l'est de notre commune, elle y chante au **lieu-dit Cantelaude**. On trouve également une déclinaison orthographique différente « Cantalauze » sur la commune de Lerm et Musset par exemple.

Informations tirées de l'ouvrage de Patrick LAVAU
Toponymie Gasconne
Éditions Confluences. Les nuits atypiques.

Retour en images



Inauguration de l'expo Anim'Art

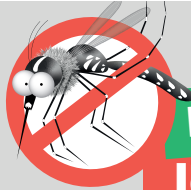


Réalisation du terrain de pétanque par les élus




À la une

La liste DES BONS GESTES



LUTTONS CONTRE le moustique tigre

RANGEONS à l'abri

- Brouettes 
- Seaux et arrosoirs
- Jouets d'enfant, même les plus petits
- Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
- Poubelles
- Caisses, pots...
- Remorques et matériel de chantier (tuiles...)

VIDONS une fois par semaine

- Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)
 - Gamelles pour animaux
 - Pieds de parasol
 - Plis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...)
 - Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...)
 - Pluviomètres
 - Eléments de décoration
- Bref, vous avez compris, tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !*

COUVRONS avec un voile ou une moustiquaire

- Récupérateurs d'eau de pluie (ou vérifiez-les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort à sa guise)
- Supprimez régulièrement les larves, pour éviter que ça devienne des pouponnières
- Bidons et fûts devant rester dehors


Coupez l'eau au moustique tigre !

Et passez le message à votre voisin




Toutes les infos et les flyers à télécharger ici

ENTRETENONS

- Piscines (veillez au bon dosage du chlore)
- Bassins et mares (mettez-y des poissons friands de larves !)
- Terrasses sur plots 
- Caillebotis
- Pompes de relevage
- Bornes d'arrosage

NETTOYONS pour faciliter l'écoulement des eaux

- Gouttières, chéneaux 
- Regards d'eau de pluie
- Caniveaux ouverts ou couverts de grilles
- Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, évier...)

Le saviez-vous ?

Le moustique tigre peut se déplacer dans un rayon de 150 m.
Il est donc né chez vous ou pas loin !
Pour s'en débarrasser, une seule solution : **supprimer les récipients** où il pond ses œufs et prolifère...

 150 m



L'astuce du Pro, mettez du sable dans vos coupelles



Économie



Artisanat local, la proximité et le savoir de l'entreprise Duporge

Patrice Duporge est un artisan qualifié d'un CAP-BEP et Bac professionnel structure métallique, obtenus au lycée professionnel de Libourne, installé dans notre commune depuis plus de 12 ans.

Le domaine de la serrurerie et de la menuiserie métallique n'a plus de secret pour lui.

Notre artisan propose ses services pour tous les travaux liés à la serrurerie et à la métallerie. Avec une expérience solide dans son secteur, Patrice Duporge se distingue par son savoir-faire, sa fiabilité et sa capacité à répondre aux besoins spécifiques de ses clients.

Que ce soit pour l'installation de serrures, la réparation de portes, portails ou la fabrication sur mesure de pièces métalliques, il met tout en œuvre pour assurer un travail de qualité et répondre aux attentes de ses nombreux clients. C'est l'envie d'entreprendre qui le pousse à prendre son indépendance.

Le métier du soudage et de la serrurerie est souvent perçu comme une activité de l'ombre, pourtant il s'agit d'un métier essentiel qui contribue à la construction et la maintenance de nombreuses structures et équipements.

Pour preuve, les différents travaux réalisés pour notre commune avec en particulier le garde-corps de la rampe d'accès handicapés de l'église Saint-Roch. Aussi, n'hésitez pas à lui confier tous vos travaux de serrurerie !



Patrice Duporge
1153 Route de Brannens
06 88 82 90 90
Mail : pascale.duporge@wanadoo.fr

Associations

Fourgon @PEFEM

Services gratuits et accessibles à tous, le fourgon @pefem rural'it France Services vous aide dans toutes vos démarches administratives.



Fourgon @pefem rural'it France services

Service gratuit accessible à tous



0772293922
apefem-franceservices@orange.fr

Accompagnement et accès libre aux démarches en ligne

- Création boîte mail
- Dossier CAF/MSA/CPAM/CARSAT
- Permis de conduire / Carte grise
- Passeport / Carte Nationale d'Identité
- France Travail
- CV / Lettre motivation / Rédaction courrier
- Scanner / Imprimer

Lieu d'écoute, de renseignement et de mise en relation avec les organismes ou associations
Siège Social: APEFEM 10 rue des Jacobins 33190 LA REOLE



Concert Gospel « Marylène Olivier » & Hervé Saint-Guirons

Organisé par L'ARSES
Samedi 28 septembre à 20h30
Eglise St Roch à Savignac. Entrée 10 euros.



Concert GOSPELS

Marylène Olivier
CHANT & PIANO

Hervé Saint-Guirons
ORGUE & PIANO

Samedi 28 septembre 2024
20h30 - Église Saint Roch
33124 SAVIGNAC

Tarif sur place : 10 euros

Organisé par l'ARSES
Association pour la Restauration et
la Sauvegarde de l'Eglise

buvette et pâtisseries à l'entracte

WWW.HERVESAINTGUIRONS.COM/GOSPELS

Ne pas jeter sur la voie publique

L'agenda des assos

Ballade culturelle contée et chantée

Samedi 28 septembre, départ à 9h30

Organisée par l'association L'Auringleta en partenariat avec l'association Cric de Prat et la commune de Savignac

Environ 6 kms. Départ de la Mairie.

Week-end Portes Ouvertes

Organisé par Les ruchers de la Bassanne

Samedi 28 et dimanche 29 septembre

Marche Rose Savignac-Auros

Dimanche 6 Octobre à 9h

Rendez-vous devant la maison des associations.

Café offert. Vente de goodies

Départ 10h00 pour une distance de 7,5 kms.

Arrivée prévue à 11h30.





GRATIN DE COURGETTES, POMMES DE TERRES, OIGNONS AVEC LES LÉGUMES DE PAUL ET JEAN

POUR 4 PERSONNES • PRÉPARATION : 10 MINUTES • CUISSON : 40 MINUTES AU FOUR

Préparation des légumes

- Epluchez et coupez en tranches les courgettes (1 kg) ainsi que l'oignon et en cube pour les pommes de terres. Faire réduire les légumes à l'eau bouillante environ 7 minutes.
- Beurrez un plat à gratin avec un mélange beurre-aïl écrasé.
- Mélangez la crème fraîche, les 3 œufs, dans un saladier, le sel et le poivre de Madagascar, vérifiez et rectifiez l'assaisonnement si nécessaire.
- Mélangez le fromage râpé.

Montage du gratin

- Disposez une première couche fine de pommes de terre dans le plat, disposez ensuite une couche de courgettes. Continuez ainsi jusqu'à épuisement des légumes en terminant par les pommes de terre.
- Versez le mélange crème-œufs-fromage et bougez doucement le plat pour que tout le liquide se répartisse dans le plat.



La cuisson

Enfournez pendant 40 minutes, thermostat à 190° Vérifiez la cuisson régulièrement à l'aide d'une pointe de couteau.



QUE PLANTER, SEMER ET FAIRE EN SEPTEMBRE ?

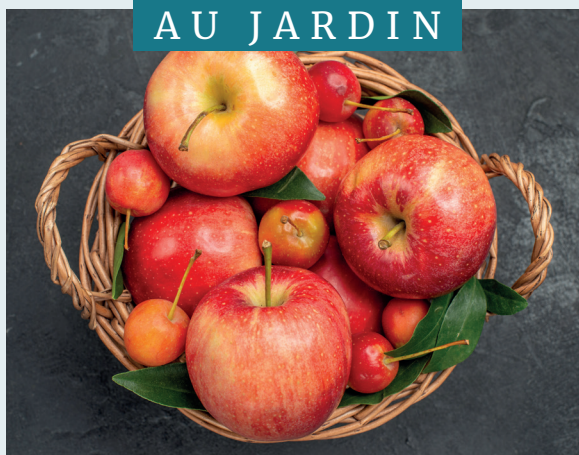
LE POTAGER

Le sol est idéal, tout en conservant la chaleur de l'été passé, il retrouve également l'humidité de l'automne.

- Repiquer : les chicorées frisées et scaroles sous un voile de forçage
- Semer : mâche, cerfeuil, oignons, épinard, poireaux et radis, semer aussi du persil en pot pour l'hiver.
- Planter : les fraisiers ! Petit rayon de soleil de ce mois de septembre, les fraisiers adorent le sol à la fois chaud et humide de cette fin de saison
- Récolter : tous les légumes racines, les pommes de terre (en continuant de les laisser sécher sur place avant de les rentrer), les pétioles de rhubarbe, et les dernières tomates à laisser mûrir au soleil.

Binage, nettoyage et bêchage sont donc à l'ordre du mois. Enlevez toutes les feuilles empêchant les dernières tomates et aubergines de profiter du soleil pour arriver à maturation. Isoler tous les nouveaux potirons du sol pour leur éviter un trop plein d'humidité en glissant une tuile ou une planche en-dessous. Buttez les céleris à côtes et les bulbes de fenouil 15 jours avant la récolte. Enfin, éclaircissez les mâches plantées durant le mois d'août.

AU JARDIN



LE VERGER

En septembre, le seul effort à fournir (ou presque) durant ce mois est de se déplacer pour aller cueillir les fruits. La cueillette des mûres continue, tandis que celle des raisins débute. Pour que les raisins mûrissent bien, supprimez les feuilles apportant trop d'ombre aux grappes.

L'heure est également à la récolte pour les pommes, les poires, les pêches et les prunes. De quoi faire nombre de tartes et de confitures variées.

Pour assurer une bonne hygiène et santé à votre verger, ne laissez pas les fruits pourrir au pied de l'arbre, et ne jetez surtout jamais de fruits malades au compost. Nettoyez régulièrement les fraisiers et retirez les stolons. Enfin, c'est le mois idéal pour greffer vos cerisiers !

Adressage

Dans la démarche que la commune de Savignac a mis en œuvre et qui consiste à modifier les adresses des administrés, vous avez été nombreux à venir à la réunion du 19 juin dernier.

Nous rappelons que cette démarche permet aux services d'urgence, pompiers, ambulances, gendarmerie, de localiser rapidement et efficacement un lieu en cas de besoin. C'est également vrai pour les tous les services de livraison. Afin de vous aider dans vos démarches administratives, veuillez trouver ci-joint un ensemble de formalités à effectuer. Cette rubrique concerne les particuliers et les entreprises.



À noter que des ateliers vous sont proposés par l'association Solid'avenir,

les jeudis 3 et 10 octobre 2024
de 9h30 à 12h00
salle du conseil municipal

et que notre agent Madame Montuzet vous accueillera les 19 et 20 septembre après-midi pour vous accompagner dans l'ensemble de ces démarches.




DÉMARCHES À EFFECTUER POUR LES ENTREPRISES

Le changement d'adresse résultant d'une décision de la commune entraîne des formalités pour les entreprises, mais celles-ci sont gratuites.

Les entreprises renseignent le changement d'adresse sur le Guichet unique pour les formalités d'entreprises à l'adresse suivante : <https://formalites.entreprises.gouv.fr/>

Le certificat de numérotage délivré par la commune leur permet d'attester qu'il s'agit d'une modification administrative. Cette déclaration n'est soumise à aucun frais. Voir à ce sujet cette réponse du Ministère de l'économie.



formalites.entreprises.gouv.fr
Le guichet unique pour les déclarations de création, de modification, de dépôt de document et de cessation d'entreprise

POUR CE FAIRE :

1. Effectuer une formalité de modification à partir du n° SIREN de l'entreprise :
2. Dans l'étape « Établissements » de la formalité, il convient de cliquer sur l'établissement impacté par la modification d'adresse

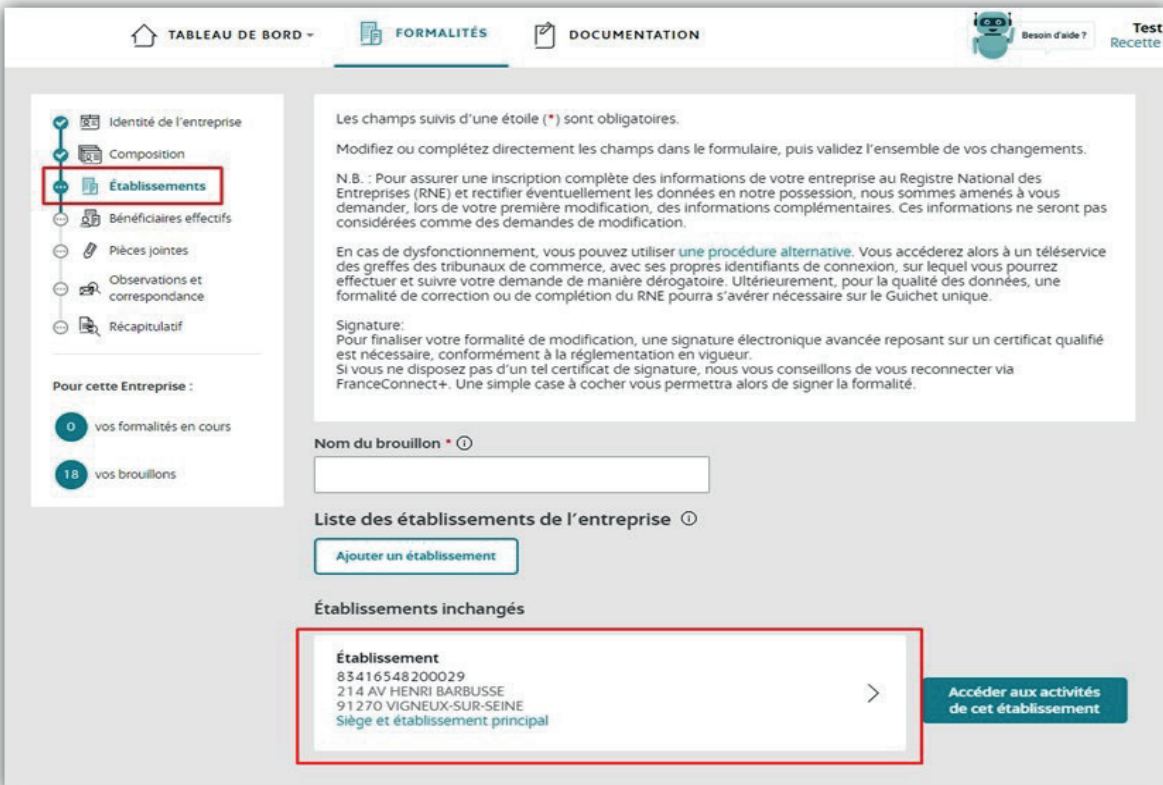


TABLEAU DE BORD - FORMALITÉS DOCUMENTATION

Identité de l'entreprise
Composition
Établissements
Bénéficiaires effectifs
Pièces jointes
Observations et correspondance
Récapitulatif

Pour cette Entreprise :
0 vos formalités en cours
18 vos brouillons

Les champs suivis d'une étoile (*) sont obligatoires.
Modifiez ou complétez directement les champs dans le formulaire, puis validez l'ensemble de vos changements.
N.B. : Pour assurer une inscription complète des informations de votre entreprise au Registre National des Entreprises (RNE) et rectifier éventuellement les données en notre possession, nous sommes amenés à vous demander, lors de votre première modification, des informations complémentaires. Ces informations ne seront pas considérées comme des demandes de modification.
En cas de dysfonctionnement, vous pouvez utiliser une [procédure alternative](#). Vous accédez alors à un téléservice des greffes des tribunaux de commerce, avec ses propres identifiants de connexion, sur lequel vous pourrez effectuer et suivre votre demande de manière dérogatoire. Ultérieurement, pour la qualité des données, une formalité de correction ou de complétion du RNE pourra s'avérer nécessaire sur le Guichet unique.
Signature:
Pour finaliser votre formalité de modification, une signature électronique avancée reposant sur un certificat qualifié est nécessaire, conformément à la réglementation en vigueur.
Si vous ne disposez pas d'un tel certificat de signature, nous vous conseillons de vous reconnecter via FranceConnect+. Une simple case à cocher vous permettra alors de signer la formalité.

Nom du brouillon *

Liste des établissements de l'entreprise

Établissements inchangés

Établissement 83416548200029 214 AV HENRI BARBUSSE 91270 VIGNEUX-SUR-SEINE Siège et établissement principal	<input type="button" value="Accéder aux activités de cet établissement"/>
--	---

3. Dans les informations générales de l'établissement, une case à cocher, dans le cadre « Description de l'établissement », permet d'indiquer que l'adresse a été modifiée administrativement suite à une décision de la mairie, ce qui n'engendre pas de frais. L'adresse modifiée peut enfin être saisie dans le cadre « Adresse de l'établissement » :

The screenshot shows a web interface for managing establishments. On the left is a navigation menu with 'Informations générales' highlighted. The main content is divided into two sections:

- Description de l'établissement**:
 - Je souhaite indiquer une modification du nom commercial et/ou de l'enseigne *
 Oui Non
 - Je souhaite indiquer un changement administratif de l'adresse suite à une décision de la mairie (hors transfert) *
 Oui Non
 - Siret: 83416548200029
 - Cet établissement est l'établissement principal *
 Oui Non
 - Enseigne: [input field]
 - Nom commercial: [input field]
- Adresse de l'établissement - 83416548200029**:
 - Selectionner une adresse déjà saisie: 214 AVENUE HENRI BARBUSSE 91270 VIGNEUX-SUR-SEINE FRANCE
 - Adresse: 214 AVENUE HENRI BARBUSSE 91270 VIGNEUX-SUR-SEINE
 - Complément de localisation: [input field]

At the bottom, there are buttons for 'ÉTAPE PRÉCÉDENTE', '3 / 7', and 'ÉTAPE SUIVANTE'.

Il suffit enfin de remplir le reste de la formalité, sans autre modification, comme toute autre formalité (ajout des pièces justificatives, signature et validation).

Adressage

DÉMARCHES À EFFECTUER POUR LES PARTICULIERS

La Poste informe que les savignacais ont jusqu'au 31 décembre 2024 pour effectuer ces démarches au-delà de cette date l'établissement public n'assurera plus la distribution du courrier.

Connectez-vous sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>

Déclaration de changement de coordonnées



Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Avant de commencer

Informez rapidement et facilement les principaux organismes publics et privés de votre changement d'adresse postale lié à un déménagement ou à une modification administrative, mais également de votre

- Changement d'adresse électronique
- Changement de téléphone fixe
- Changement de téléphone portable

Informations sur le changement d'adresse postale

* Date d'effet (JJ/MM/AAAA) ?

METTRE LA DATE DU CHANGEMENT

* Objet du changement

- Déménagement Modification administrative

COCHER MODIFICATION ADMINISTRATIVE

Plusieurs communes sont également partenaires du dispositif. Si les communes que vous renseignez ont adhéré au service, vous aurez la possibilité au cours de votre démarche de les informer de votre changement de coordonnées.

Nous vous conseillons de vous munir d'une pièce (courrier, attestation, facture) contenant votre identification afin d'effectuer une déclaration complète.

Vous pourrez à tout moment enregistrer votre démarche afin de la compléter ultérieurement.

Autres coordonnées à changer

En plus de votre changement de coordonnées postales, nous vous proposons d'effectuer la déclaration pour d'autres types de coordonnées :

- Adresse électronique Téléphone fixe Téléphone portable

NE RIEN COCHER



Ces coordonnées ne seront pas prises en compte par les organismes suivants :

- CAF
- MSA
- CPAM et CGSS

vous devrez les déclarer directement sur leurs sites respectifs

ON COMMENCE !

COMMENCER



Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Mes informations personnelles

* Civilité

- Madame Monsieur

* Nom de famille ?

* Prénom ?

* Date de naissance (JJ/MM/AAAA)

Nom d'usage ?

RENSEIGNER TOUTES LES INFOS

Adresse postale avant le déménagement

* Pays

Étage - escalier - appartement

Immeuble - bâtiment - résidence

* Numéro et libellé de voie

* Boite postale / lieu-dit

* Code postal / Localité (Exemple : 35510 CESSON SEVIGNE)

RENSEIGNER VOTRE ADRESSE

< PRÉCÉDENT

REPRENDRE PLUS TARD

SUIVANT >

UNE FOIS TOUT REMPLI CLIQUER SUR SUIVANT OU PRÉCÉDENT SI VOUS AVEZ QUELQUE CHOSE À MODIFIER.

Redressement de l'adresse personnelle actuelle

Des éléments de votre adresse ont été changés, complétés ou abrégés afin de les mettre aux normes de la Poste.

Veuillez sélectionner la meilleure proposition d'adresse ci-après

* Sélectionnez une adresse :

3
LIEU DIT ABAUTS
33124 SAVIGNAC
France

Je souhaite conserver l'adresse saisie :

3
abaut
33124 SAVIGNAC
France

COCHER JE SOUHAITE CONSERVER L'ADRESSE SAISIE

Afin d'assurer le traitement de votre dossier, nous avons besoin de plus de précisions sur votre adresse.

Merci de valider ou corriger la proposition ci-après :

N°

Extension

Type de voie

* Libellé de voie

abaut

33124 SAVIGNAC

France

< PRÉCÉDENT

CLIQUER SUR SUIVANT

SUIVANT >

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Nouvelles coordonnées

Adresse postale après le déménagement

* Pays

Étage - escalier - appartement

Immeuble - bâtiment - résidence

* Numéro et libellé de voie

* Boîte postale / lieu-dit

* Code postal / Localité (Exemple : 35510 CESSON SEVIGNE)

RENSEIGNER CES INFOS EN FONCTION DU CERTIFICAT D'ADRESSAGE FOURNI PAR LA MAIRIE

Déclaration de changement de coordonnées

Redressement de la nouvelle adresse personnelle

Afin d'assurer le traitement de votre dossier, nous avons besoin de plus de précisions sur votre adresse. Merci de valider ou corriger la proposition ci-après :

N° Extension Type de voie * Libellé de voie

33124 SAVIGNAC
France


VÉRIFIER LA SAISIE DE LA NOUVELLE ADRESSE ET FAIRE SUIVANT

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Organismes destinataires

* Veuillez renseigner au moins un organisme destinataire pour le changement de coordonnées.


Santé, retraite, famille

 Fonds gérés par la Caisse des dépôts ⓘ

Votre numéro de sécurité sociale sera communiqué aux organismes que vous avez cochés ci-dessus.

* N° de sécurité sociale ⓘ

Autres organismes publics

 Système d'immatriculation des Véhicules ⓘ

SÉLECTIONNER LES ORGANISMES QUE VOUS VOULEZ INFORMER DE VOTRE CHANGEMENT D'ADRESSE.

VOUS AVEZ BESOIN :

- De votre numéro de sécurité sociale
- de la ou les cartes grises de vos véhicules
- de vos références fiscales

UNE FOIS TOUS LES ORGANISMES RENSEIGNÉS, CLIQUER SUR «SUIVANT» ET VÉRIFIER DANS LE RÉCAP QUE TOUTES LES INFOS SONT BIEN VALIDES ET CLIQUER À NOUVEAU SUR SUIVANT, VOILÀ C'EST FAIT !

Petite surprise, le changement d'immatriculation ne marche que pour les nouvelles du type AA 123 GG, pour les vieilles immatriculation 123 AA 33, il faut passer par le site ANTS et bien sûr c'est payant ! 2.76 €

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 AVRIL 2024

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de monsieur Patrick MONTO, maire.

En exercice : 14. Présents : P. MONTO – J-L. BENTÉJAC – M. VIDAL – B. MARQUETTE – F. CAUSSÉ – E. ESTEVES – A. DABBADIE – V. BOYANCÉ – F. GARCIA – S. PUTCRABEY – C. SAIGNES. Absents excusés : P. SEQUIER – P. BERNA – C. BAYLE. Procurations : P. SEQUIER à F. GARCIA. Secrétaire de Séance : E. ESTEVES

ORDRE DU JOUR

- 1 – Projet de PV du 09/04
- 2 – Délibérations :
 - 2.1 DM N°1 au budget 2024
 - 2.2 Adressage : dénomination des voies
- 3 – Compte-rendu des commissions
- 4 – Questions diverses

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la CAB.
Le conseil municipal accepte la demande.

1. PROJET DE PV DU 09/04

Pas de remarque particulière.

VOTE POUR : 12 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

DEMANDE D'INTENTION D'ALIÉNER

Il s'agit de la vente d'une parcelle appartenant à M. A. BAYLE cadastrée AB 246 d'une superficie de 1200 m². Le conseil municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

2. DÉLIBÉRATIONS

2.1 - Décision modificative n°1

M. le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de prendre une décision modificative. En effet la commune a prévu des produits de cession pour un montant de 1 euro sur BP 2024 hors il est interdit de prévoir les crédits pour les produits de cession. Il convient alors de prévoir une DM afin de se conformer à la réglementation M 57.

Recettes de fonctionnement
7751 : - 1.00 €
75888 : + 1.00 €

VOTE POUR : 12 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

2.2 - Adressage : dénomination des voies

M. le Maire indique au conseil municipal qu'il convient, dans le cadre de l'adressage, de dénommer l'ensemble des voies concernées.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE : d'établir la liste et la dénomination des voies suivantes,

Numéro	Dénomination	48	Impasse de Palome	10	Route de Pondaurat
35	Chemin de Cadeyran	41	Impasse de Peybois	20	Route de Solle
36	Chemin de la Passerelle	40	Impasse de Téhoueyre	21	Route des Bentejacs
42	Chemin de Mauvesin	50	Impasse de Touret	19	Route des Gravières
33	Chemin des Abauts	32	Impasse des Abauts	12	Route des Noisetiers
34	Chemin du Gué	46	Impasse des Crus	17	Route des Palombières
51	Impasse d'Espagnoulet	15	Route d'Aillas	9	Route du Bois de Message
47	Impasse d'Estout	7	Route d'Auros	6	Route du Carpia
61	Impasse de Bachot	5	Route de Bieujac	13	Route du Casse
43	Impasse de Canteau	8	Route de Brannens	4	Rue de l'École
44	Impasse de Doux	22	Route de Castets	1	Rue de Mondot
45	Impasse de La Peyrère	16	Route de l'Eglise	3	Rue du Séchoir
37	Impasse de la Ruralité	14	Route de la Bassanne	2	Rue Marsan
49	Impasse de Luce	11	Route de la Carpenteyre		
38	Impasse de Message	18	Route de Losse		

VOTE POUR : 12 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

Calendrier : La réunion publique est programmée au 19 juin à 18h30. A l'issue, suivant les remarques, un ajustement sera à faire et ensuite une validation sera faite au niveau national vers la fin aout. S'en suivra le déclenchement des changements d'adresse.

2.3 - Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bourg de Savignac

M. le Maire rappelle à l'ensemble du conseil municipal que dans le cadre de la convention d'aménagement de bourg n°2, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à l'Agence B jardins et Paysages pour un montant d'honoraires de 45 135.00 € HT sur la base d'une estimation de travaux à 813 620.00 € HT, soit un pourcentage à 5,55%.

Suite aux dernières modifications de l'Avant-Projet Définitif, le montant total des travaux estimé par le bureau d'étude pour l'ensemble des travaux de la CAB est de 875 090.00 € HT.

Il convient à ce stade des études de réajuster le montant des honoraires du bureau d'étude soit, 52 580.00 € HT soit 63 096.00 € TTC., soit un pourcentage à 6.01 %.

Le conseil municipal :

- Décide de réajuster le montant des honoraires de l'Agence B Jardins et Paysages pour un montant de 52 580.00 € HT soit 63 096.00 € TTC
- D'accepter l'avenant de 7 445.00 € HT soit 8 934.00 € TTC.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la signature de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre.

VOTE B. MARQUETTE ne prend pas part au vote
VOTE POUR : 11 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

4. QUESTIONS DIVERSES

JL. BENTEJAC signale des nids de poules sur la VC 3.

3. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commissions communales

Urbanisme : P. MONTO

Projet de modification du PLUi ; suite au boîtage, nous avons reçu huit demandes, toutes ne sont pas recevables, mais l'ensemble sont transmises à la CDC.

Projet photovoltaïque ; le projet sera présenté en conseil municipal, date à fixer. Ensuite le conseil devra donner un avis, lequel sera suivi, semble-t-il par l'état, qui reste l'instructeur de ce type de demande. Certains riverains ont demandé au maire d'être reçu par le conseil municipal.

Bâtiments : M. VIDAL

La visite des logements communaux et des commerces par des membres de la commission (Mireille, Véronique et Florence) a été effectuée ; en ce qui concerne les commerces, une réparation de la cloison dans le local plonge du boucher est à envisagée.

Maison des associations ; il y a une gouttière à réparer. Le cercle a proposé une ébauche d'agrandissement à laquelle il faut rajouter le projet de toilettes publiques.

La chaudière est en mauvais état de fonctionnement, des devis sont en cours pour le remplacement ou par un autre type de chauffage, le SIPHEM nous accompagne dans cette démarche.

Cérémonie du 8 mai : P. SEQUIER

Le rendez-vous est fixé à 10h15, cérémonie à 10h30.

Commissions intercommunales

ECONOMIE - TOURISME : F. GARCIA

Présentation de la saison 2024, lancement le 30 mai. Chemins de randonnée, le PDIPR sera en place pour 2025, une étude est en cours, financée par la CDC et prise en charge à 100% par le département.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 JUIN 2024

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de monsieur Patrick MONTO, maire.

En exercice : 14 - Présents 12 - Votants 13. Présents : P. MONTO - J-L. BENTÉJAC - M. VIDAL - B. MARQUETTE - F. CAUSSÉ - E. ESTEVES - A. DABBADIE - V. BOYANCÉ - F. GARCIA - C. SAIGNES - P. SEQUIER - P. BERNA - C. BAYLE
Absents excusés : S. PUTCARBEY - P. BERNA. Procurations : S. PUTCRABEY à V. BOYANCÉ. Secrétaire de Séance : P. SEQUIER

1. PRÉSENTATION PROJET AGRI PHOTO-VOLTAÏQUE

Sont présents pour la présentation des projets la Société CalyWattSol, madame Delaboisse et monsieur Masseur. Sont également présents messieurs Berna Paul, Berna Jean et Garbay Arnaud. Définition rapide de l'agri-voltaïsme. Enjeu de souveraineté agricole, lutte contre le réchauffement climatique et souveraineté énergétique. Fonds d'investissement Belge et initiatives à l'origine agricole porté par une famille d'agriculteurs.

Objectif de l'entreprise Garbay, besoin de régénérer les sols, économie d'eau par des plantations peu gourmandes en eau et surtout création d'un revenu régulier.

Des panneaux traqueurs sont à installer, leur réglage est fait en fonction des cultures.

Pour l'entreprise Berna, agriculture maraichère la culture se fera entre les panneaux. Il s'agit également pour eux d'un complément de revenus. Le projet est prévu pour une surface totale d'étude 27 hectares pour l'ensemble des deux projets soit 8 MWc. Raccordement sur postes sources se trouvant dans un périmètre de 6 à 11kms. Beaucoup de questions ont été posées par les élus présents, en particulier, impact sur la valeur de biens, aspect visuel, sécurité incendie, nuisances diverses, impact sur la faune et la flore... La société pressentie indique à titre indicatif, les ressources qui seront à destination de la commune, majoritairement sous forme de taxes.

Monsieur Paul Berna quitte la séance du conseil à 22h00.

2. PROJET DU PROCÈS-VERBAL DU 29 AVRIL 2024

Adoption à l'unanimité du Procès-Verbal du 29 avril 2024.

VOTE POUR : 13 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

3. DÉLIBÉRATIONS

Délibération concernant la désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement.

Il s'agit d'un coordonnateur nommé parmi les élus. Madame Vidal Mireille qui se propose à ce poste est nommée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal. Le début du recensement est prévu en 2025. 13 votants
L'agent recenseur sera désigné ultérieurement.

VOTE POUR : 13 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

Délibération donnant mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde pour le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire (santé et/ou prévoyance)
Cette délibération est adoptée à l'unanimité. 13 votants

VOTE POUR : 13 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

Vente et droit d'aliéner propriété Benquet Jean vendue à un prix de 165 000€.

La commune ne préempte pas. Unanimité

VOTE POUR : 13 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

Droit d'aliéner terrain appartenant à Bayle Alain, terrain situé sur la commune d'un montant à un prix de vente de 25 000€. La commune ne préempte pas. Unanimité

VOTE POUR : 13 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

Droit de préférence : parcelle B 347 appartenant en indivision Béziade de 16 ares à un prix de 800€.
Le droit d'aliéner n'est pas opéré par la commune de Savignac. Unanimité

VOTE POUR : 13 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

4. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Compte rendu de Cœur en reolais, 450 participants 2500€ reversés à la fédération française de cardiologie.
Présence unique des producteurs de la commune qui seuls ont été autorisés à vendre leur produits. Possibilité de cette activité sur Auros en 2025.

SIAEPA

Benoit Marquette informe : tenue d'un conseil syndical lié au fonctionnement de distribution de l'eau.

Bilan des modes de gestion afin d'envisager d'autres moyens de gestion, car, fin de la convention avec Véolia. La DSP Véolia est engagée jusqu'au 1 janvier 2026. Une étude préalable pour une prise de décision sera travaillée au cours de l'année 2025. Réunion avec les maires le 24 juin 2024 pour présenter le projet de délégation ou de Régie, pour prise de décision en juillet 2024.

TOURISME

Commission tourisme de la CDC, présentation de la saison 2024.

5. QUESTIONS DIVERSES

Benoit Marquette : Terrain de pétanque éclairage en fonctionnement. Un grand merci à Pascal Bayle qui a géré l'ensemble des travaux d'installation. Un cadeau lui sera fait pour le remercier.

Patrick Monto : Dossier ZRR, les communes en ZRR restent en ZRR. Le plan de finances de l'état pourrait en 2025 élargir le périmètre pour toutes les communes de la CDC. Décision éminemment politique.

Elaboration des permanences pour les élections législatives dès 30 juin et 7 juillet 2024.

30 juin : 3 absents

7 juillet : 1 absent

Le maire fera passer le tableau des permanences rapidement.

- Reprise d'activité d'Alexia Monto, secrétaire, dans ses fonctions le 1 juillet 2024 pour 2 jours semaines.
- Commission Communication 25 juin 2024, 18h00 à la Mairie.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 AOUT 2024

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de monsieur Patrick MONTO, maire.

En exercice : 14 - Présents 12 - Votants 13. Présents : P. MONTO – J-L. BENTÉJAC – M. VIDAL – B. MARQUETTE – P. SÉQUIER – F. CAUSSÉ – E. ESTEVES – V. BOYANCÉ - F. GARCIA – C. SAIGNES - P. SEQUIER - C.BAYLE. Absents excusés : A. DABBADIE – P. BERNA. Procurations : A. DABBADIE à P. MONTO. Secrétaire de Séance : V. BOYANCÉ.

1. PROJET DU PROCÈS-VERBAL DU 29 AVRIL 2024

Adoption à l'unanimité du Procès-Verbal du 10 juin 2024.

VOTE POUR : 13 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

2. DÉLIBÉRATIONS

2.1 - Décision modificative n°1

M. le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de prendre une décision modificative. Du fait du prêt 1189613 contacté à taux révisable en 2012, pour les logements situés au Sendat, de l'échéance 2024 reçue et du nouveau tableau d'amortissement réceptionné le 7 juillet 2024, il convient d'augmenter le budget prévisionnel des intérêts d'emprunt pour l'année 2024. Le différentiel s'élève à la somme de 1 265.78 euros.

Il propose la modification suivante :

Dépenses de fonctionnement

66111 : intérêts réglés à l'échéance : + 1 400.00 €

615221 : entretien et réparation des bâtiments publics : -1 400.00 €

VOTE POUR : 13 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

2.2 - Choix entreprise travaux CAB

(Monsieur Benoît MARQUETTE quitte la salle du conseil municipal et ne prend pas part au vote)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation d'entreprise a eu lieu concernant les travaux d'entrées de bourg dans le cadre de la CAB 2. 4 entreprises ont été consultées (Eurovia, Colas, Laurière et Eiffage). La consultation a été faite le 25 juin 2024 et la date limite de remise des offres a été fixée au 15 juillet 2024 à 12h00. Le bureau d'étude avait réalisé un estimatif d'un montant de 35 525.00 € HT soit 42 630.00 € TTC.

Lors de l'ouverture des plis, 3 offres ont été reçues :

- LAURIERE : 37 467.00 € HT soit 44 960.40 € TTC
- COLAS : 35 200.81 € HT soit 42 240.97 € TTC
- EUROVIA : 28 847.60 € HT soit 34 617.12 € TTC

Le bureau d'étude a procédé à l'analyse des offres.

Le classement final est le suivant :

1 : EUROVIA avec une note de 90.95 sur 100

2 : COLAS avec une note de 79.23 sur 100

3 : LAURIERE avec une note de 30.80 sur 100

Le maître d'œuvre propose de retenir l'entreprise EUROVIA dont le montant de la prestation s'élève à 28 847.60 € HT soit 34 617.12 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de

- RETENIR l'entreprise EUROVIA
- AUTORISE monsieur le maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

VOTE POUR : 12 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0

2.3 - Modalités collectes ordures ménagères

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une lettre du SICTOM du Sud Gironde demandant aux communes de se prononcer sur la fréquence des collectes.

Suite à l'expérimentation de la collecte et à la volonté au plus bas le coût du service, Monsieur le Maire entendu,

Le Conseil municipal, à la majorité des voix,

- DONNE son accord pour une collecte du bac noir (ordures ménagères) tous les 15 jours et une collecte du bac jaune (recyclable) tous les 15 jours.

VOTE POUR : 12 | CONTRE : 1 | ABSTENTION : 0

Remarque : Problématique en période de forte chaleur, craintes de présence d'asticots si le ramassage des ordures ménagères n'a lieu qu'une fois tous les 15 jours.

3. POINTS PARTICULIERS

3.1 - Recensement

Le recensement aura lieu début d'année 2025. Il convient de nommer un agent recenseur pour effectuer cette mission. Le conseil municipal propose de nommer le même agent recenseur que lors du dernier recensement.

3.2 Rapport annuel SICTOM

Présentation du rapport annuel du SICTOM de l'année 2023

3.3 Vente terrain commune / TAUZIN-CANDELON

M. CANDELON et Mme TAUZIN ont demandé à la commune s'il était possible d'acquérir une partie de la pointe conservée par la commune en bordure de leur terrain. M. CANDELON et Mme TAUZIN prendrait en charge le financement du nouveau bornage.

Le conseil municipal propose de vendre 85 m² de terrain pour un prix de 1 000.00 €. Ce point sera abordé lors d'un prochain conseil municipal.

3. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commissions communales

Commission électorale : (P. MONTO)

Suite au départ de Mme CAUSSÉ Florence, il convient de procéder à la nomination d'un nouveau délégué : Sylvie PUTCRABEY.

Adressage : (B. MARQUETTE / J-L. BENTÉJAC / F. GARCIA)

L'implantation des panneaux de routes aura lieu durant le mois d'août. Après le 15 août, les certificats seront préparés.

La distribution des numéros et des certificats aura lieu le 31 août de 9h00 à 12h00 et le 2 septembre de 18h00 à 20h00.

Social : (P. SÉQUIER)

La prochaine commission aura lieu le 16 septembre 2024 à 18h00.

Finances : (J-L. BENTÉJAC)

La prochaine commission aura lieu le 30 août 2024 à 17h00.

4. DIVERS

Le prochain conseil municipal aura lieu le 17 septembre 2024.

Matériel frelon :

La commune possède en commun avec d'autres communes du matériel permettant de détruire des nids de frelons. La perche est cassée. Il convient de renouveler le matériel.

Des devis ont été demandés. Les autres communes seraient prêtes à participer à l'achat. La problématique rencontrée est la nécessité d'avoir un certibio pour pouvoir acheter les produits nécessaires.

Marche rose :

Elle aura lieu le 06 octobre 2024. Le départ sera à Savignac et l'arrivée à Aillas.

Bulletin municipal :

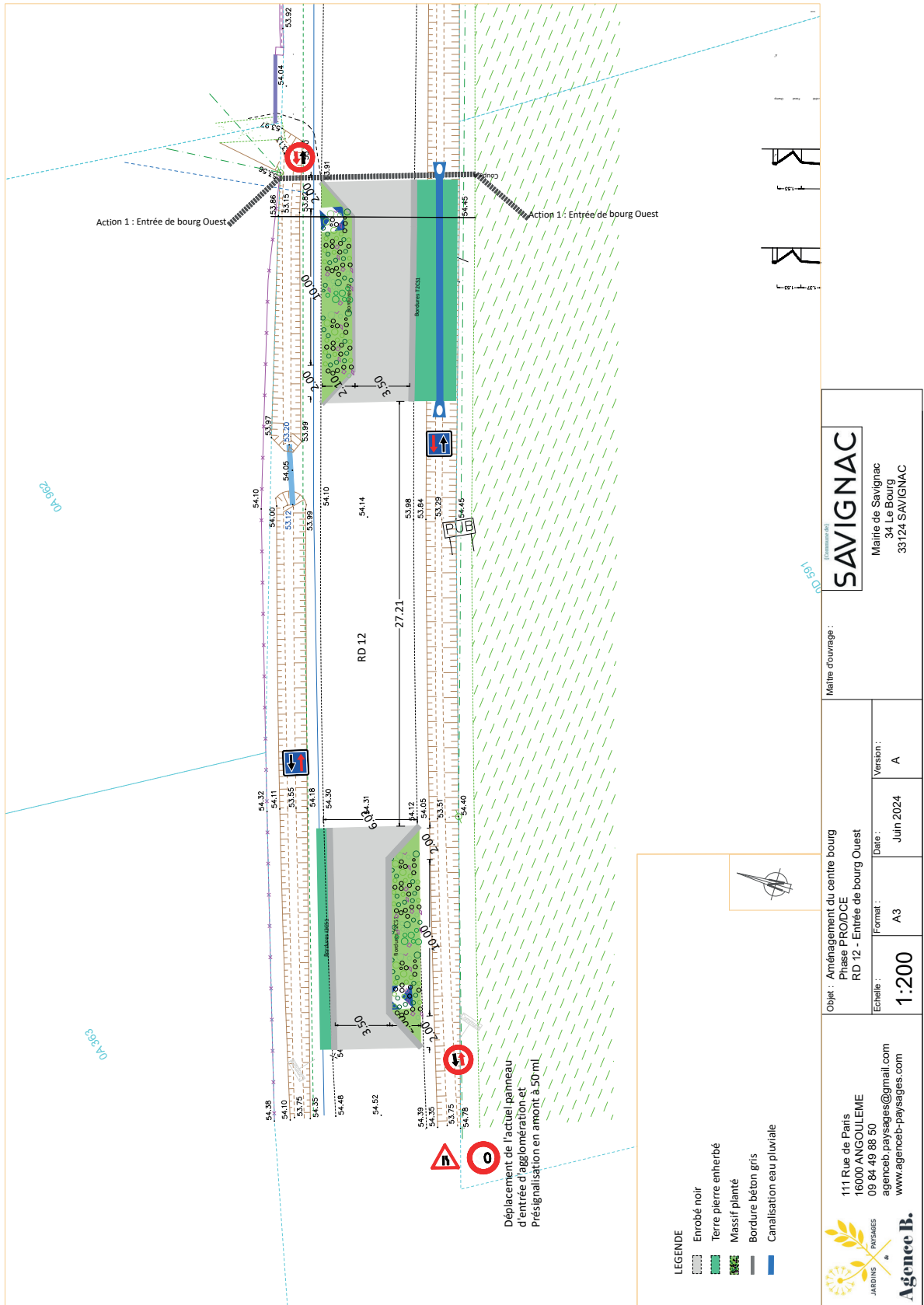
Il sera distribué autour du 15 septembre 2024.

Maison Beaucaillou :

Des panneaux propriété privée et défense d'entrée vont être installés.

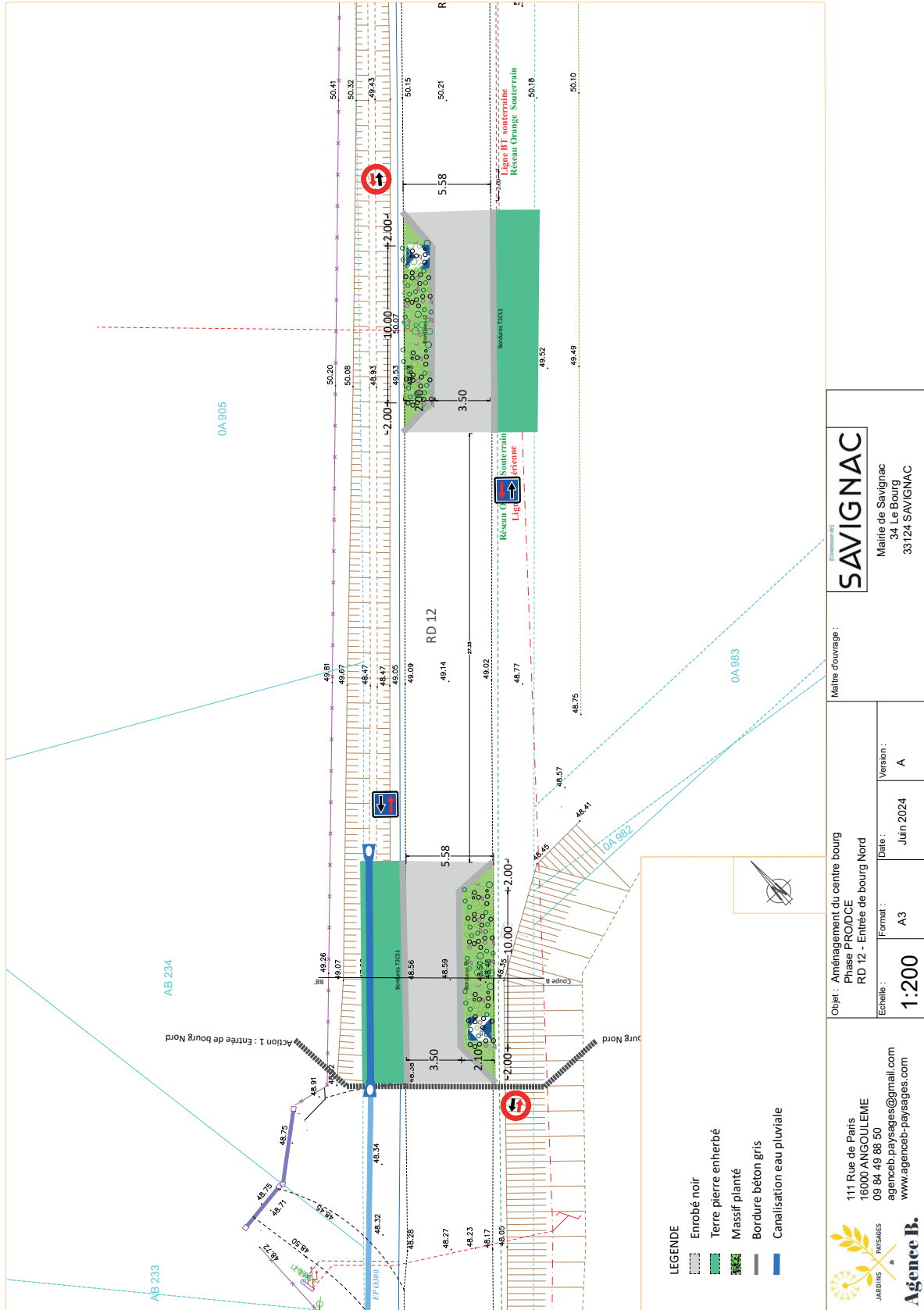
LES PLANS D'AMÉNAGEMENT DU BOURG DE SAVIGNAC

Convention aménagement de bourg



LES PLANS D'AMÉNAGEMENT DU BOURG DE SAVIGNAC

Convention aménagement de bourg



VIE PRATIQUE



Mairie de Savignac

120 impasse Jacques Lescarret
Tél : 05 56 65 40 86
Mail : savignac3@orange.fr
Ouverture : Ouvert du lundi au vendredi (sauf le mercredi) de 13h30 à 17h30



Accueil Service Public Auros

1 rue Castelnau d'Auros 33124 AUROS
Nathalie TAUZIN
Tél : 06 09 61 55 88
Mail : franceservices@reolaisensudgironde.fr
Mardi, mercredi et vendredi : 8h30 – 12h30 et 13h30 – 16h30



Poste de Savignac

Tél : 05 56 65 74 88
Ouverture : Ouvert tous les jours du lundi au samedi (sauf le mercredi) de 9h à 12h



RAM Touches A Tout

Relais Petite Enfance - RPE d'Auros - Maison de la Petite Enfance - 3 route de Castets 33124 Auros
Tél : 06 89 37 85 64
Mail : rpe@reolaisensudgironde.fr
Permanence : le lundi de 15h30 à 17h30



Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Tél : 05 56 65 46 77 ou 06 72 96 81 65
Contact : Mme DOUENCE Sarah, Responsable
Mail : alsh.savignac@reolaisensudgironde.fr



Accueil Ado

Info'Jeunes - Marion CONTANT, responsable du Service Ado's
9, rue des Jacobins 33190 La Réole
Tél : 06 15 25 65 46
Mail : infojeunes@reolaisensudgironde.fr
Mercredi, Jeudi & Vendredi de 13h30 à 17h30, Deuxième samedi de chaque mois - Accueil les vacances scolaires au Pôle Sportif Intercommunal d'Auros



CLIC (Comité Local d'Information et de Coordination)

Place Saint Michel 33190 LA RÉOLE
Tél : 05 56 61 53 10
Le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h (sur rendez-vous)



Pharmacie de Garde

Tél : 3237
Pour connaître la pharmacie de garde de jour comme de nuit 24 heures sur 24 un seul numéro partout en France.



Sictom du Sud-Gironde

5, rue Marcel Paul, 33210 LANGON
www.sictomsudgironde.fr
Tél redevances : 05 56 62 36 03
Services techniques : 05 56 62 27 70
Mail : contact@sictomsudgironde.fr



Cabinet Infirmier

Pascale et Omar AISSAOUI
38 Le Bourg, 33124 Savignac
Tél : 05 56 61 26 67
Port : 06 50 55 09 58



Escale Santé

70 rue Abel Gourgues 33210 LANGON
Coordonnatrice Clémence Tresca
Tél : 05 57 31 01 29



Bibliothèque

Maison des Associations
Prêts gratuits de livres tous les samedis de 17 à 19h



Syndicat intercommunal de transport de corps

33190 PONDAURAT
Mme Martine MONGIE (MAIRIE)
Tél : 05 56 61 07 38
Service gratuit de transport de défunt en cas de décès à domicile



Transport à la demande

Service de minibus pour des trajets ponctuels pour les personnes âgées, personnes à mobilité réduite ou en insertion professionnelle
81 rue Armand Caduc 33190 La Réole
Tél : 05 56 71 71 55



Service Instructeur Urbanisme de la CDC

Tél : 05 56 71 36 44
<https://sve-reolais-sud-gironde.sirap.fr/#/communesList>



MDS (Maison des Solidarités)

Tél (Langon) : 05 56 63 62 20
Tél (La Réole) : 05 56 71 09 10
Tél (Bazas) : 05 56 25 11 62



Mission Locale Sud Gironde

20 rue Condorcet, ZI Dumès 33210 LANGON
Tél : 05 57 980 980 (numéro unique)
<http://mlsg.fr>



France Travail

22 route de Bazas, ZI Dumès 33210 LANGON
Tél : 3949
www.francetravail.fr



SIRP Syndicat Intercommunal de regroupement pédagogique

Ouvert le lundi de 13h30 à 17h30, mardi de 14h à 18h30, jeudi de 14h à 18h30



Syndicat Intercommunal d'Alimentation d'Eau Potable et d'Assainissement

BASSANNE - DROPT - GARONNE
3 Bonin Sud - 33190 LOUPIAC DE LA RÉOLE
Tél : 05 56 71 83 94
Mail : siaepa.bdg@orange.fr

INSCRIPTION AU REGISTRE NOMINATIF DES PERSONNES VULNÉRABLES

Ensemble, veillons les uns sur les autres

Conformément aux articles L. 2212-2 et L. 2212-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le maire doit assumer, sur le territoire de sa commune, ses obligations de mise en œuvre des mesures de sauvegarde vis-à-vis de ses administrés.

La crise Covid et avant cela les divers épisodes climatiques, nous ont permis de prendre conscience du nécessaire accompagnement que nous devons faire dans ces situations en direction des personnes les plus vulnérables.

Il convient de redoubler de vigilance, en particulier l'été quand la canicule fait craindre son retour.

Votre municipalité met à jour son registre des personnes vulnérables afin que les élus, les agents et les bénévoles puissent vous joindre par téléphone ou, au cours d'une visite, pour s'assurer de votre sécurité et vous apporter une écoute attentive.

Cela nécessite que toutes les personnes fragiles s'inscrivent – directement ou par l'intermédiaire de leur entourage – via le formulaire proposé au verso / déposer à la mairie de Savignac.

Nous resterons à la disposition de chacun pour vous fournir plus d'information sur ce dispositif.

Le Maire.



**VOUS ÊTES OU VOUS CONNAISSEZ
UNE PERSONNE VULNÉRABLE,
VIVANT SEULE OU EN SITUATION
DE HANDICAP ?**

Inscrivez-vous sur le registre de la mairie de Savignac.

En prévision d'une situation de crise Exceptionnelle (risques climatiques, épidémiologiques, incendies...), la commune, invite les personnes âgées et vulnérables à se faire connaître, afin de permettre une intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.



**Infos
pratiques**

URGENCES - 15

POMPIERS - 18

MÉTÉO

[meteofrance.com](https://www.meteofrance.com)

>>>>> QUESTIONNAIRE AU VERSO À RENVOYER >>>>>

ÉTAPE 1 : REMPLIR LE FORMULAIRE

Le formulaire est à remplir soit :

- Par la personne âgée, vulnérable, isolée
- Par son représentant légal
- Par un tiers (médecin, parent, ami, voisin)



ÉTAPE 2 : L'ENVOYER

PAR COURRIER

Mairie de Savignac
120 impasse Jacques Lescaudet
33124 SAVIGNAC

PAR MAIL

savignac3@orange.fr



Identité de la personnes âgée ou vulnérables à s'inscrire

NOM : Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

Code Postal et Ville :

Téléphone : Courriel :

Informations importantes concernant cette personne

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Réside seule à son domicile | <input type="checkbox"/> Bénéficie du portage de repas |
| <input type="checkbox"/> Bénéficie d'une aide à domicile | <input type="checkbox"/> Ne bénéficie d'aucune aide |
| <input type="checkbox"/> Bénéficie d'un soin infirmier à domicile | |

Personne à prévenir en cas d'urgence

NOM :

Prénom :

Téléphone :

Courriel :



Il est rappelé aux familles ou aux proches qu'une telle procédure ne dispense pas de prendre fréquemment des nouvelles des personnes qui sont inscrites, par exemple lorsque le plan canicule est déclenché.

Je soussigné(e)

NOM : Prénom :

Être : La personne pour qui l'inscription est demandée

Proche de la personne pour qui l'inscription est demandée

Précisez votre lien de parenté ou vos liens avec la personne pour qui l'inscription est demandée :

Savignac le / /

Signature